

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

| | |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Étaient présents | Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Caroline BAGOT-SIMON |
| | Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS |
| Absentes excusées | Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Nadège PICOLO (pouvoir donné à Patrick BELLEBON), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ) |
| Absents excusés | Monsieur Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Olivier LE CORVAISIER) |
| Secrétaire | Madame Gwénaëlle TUAL |
| Secrétaire Adjoint | Monsieur Olivier LE CORVAISIER |
| Secrétaire auxiliaire | Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services |

Rapport n° 2017-80

**CHOIX DES NOMS DE RUES : LOTISSEMENT DE LA PRUNAIE
ET LOTISSEMENT DU HAMEAU DU BIGNON**

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Le Permis d'Aménager du lotissement du hameau du Bignon a été délivré le 25 avril 2016, puis transféré à la SARL Malau en mai 2017 et les premiers permis de construire ont été déposés suite à la réalisation des travaux de viabilité.

De ce fait, il convient de choisir le nom de la rue de ce lotissement. Je vous propose d'adopter le nom de rue suivant : rue **du Clos Robin.**

D'autre part, un permis de construire pour la création de 27 logements, rue de la Prunaise a été accordé le 9 mars 2017. Une voie en sens unique desservira l'ensemble des lots.

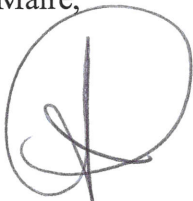
Il convient donc également de choisir le nom de la rue de ce lotissement. Je vous propose d'adopter le nom de rue suivant : rue **des Agapanthes.**

Enfin, je vous propose :

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

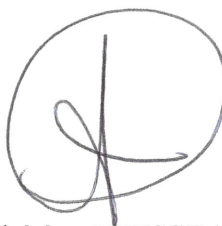
Certifié exécutoire au
vu de la transmission
en Préfecture le 31/11/17
et de la Publication le 31/11/17
La Maire,



Thérèse JOUSSEAUME



Pour extrait conforme,
Langueux, le 24 octobre 2017
La Maire,



Thérèse JOUSSEAUME